

aujourd'hui seize ventos cinquiesme année republicaine a huit
 heures du soir par devant moi Jacques Francois Joseph Lefebvre
 agent municipal de la commune de Arrizeng, est comparu
 en la maison commune Philippe Lereux, maçon domicilié
 Arrizeng, lequel époux de Jean Charles Joseph du Fay
 âgé de vingt, un ans, battant d'Aluile domicilié Arrizeng
 de Marie Henriette Joseph dequilliage fille âgée de trente
 deux ans domicilié audit Arrizeng, a déclaré avoir agent
 municipal que Jeanne Lemoine son épouse en legitime
 mariage est accouché hier a six heures du matin d'un
 enfant femelle qui lui a présenté et auquel il a donné le
 prénom de Marie Henriette Joseph, d'après cette déclaration
 quels assistants ont certifié conforme à l'acte et la
 représentation qui lui a été faite de l'enfant de ce que
 j'ay rédigé en vertu des pouvoirs par moi délégués le présent
 acte, qu'aucun des témoins ainsi que le prêtre de l'enfant
 dont siques avec moi ayant déclaré ne savoir rien
 fait en la maison commune de Arrizeng
 le jour moys et au que dessus.

J. F. Lefebvre
 Agent Municipal

N.1797.3.6

N.05.VT.16

aujourd huy seize wentos cinquieme année republicaine a huit heures du soir pardevant moi jacque françois joseph lefebvre agent municipal de la commune de wizernes, est comparu en la maison commune , philippe leureux, maçon domicilié a wizernes, laquelle assisté de jean charle joseph dufay agé de vingt, un ans , batteur d ' huile domicilié a wizernes de marie henriette joseph deguilliage fille agé de trente deux ans domicilié audit wizernes, a déclaré a moi agent municipal que jeanne lemoine son épouse en legitime mariage est accouché hier a six heures du matin d ' un enfant femelle qu'il m' a presenté et auquel il a donné le prenom de marie henriette joseph , d' apres cette declaration que les assistants ont certifié conforme a la verité et a la representation qui m'a été faite de l'enfant denommé jay redigé en vertu des pouvoirs a moi delegués le present acte qu' aucun des temoins ainssi que le pere de l' enfant n'ont signés avec moi ayant déclaré ne sçavoir ecrire
fait en la maison commune de wizernes
le jour mois et an que dessus.

j : f : j : lefebvre